NATIONS UNIES

Assemblée générale

CINQUANTE-QUATRIEME SESSION

Documents officiels

TROISIEME COMMISSION
11e séance
tenue le
mercredi 13 octobre 1999
à 15 heures
New York

COMPTE RENDU ANALYTIQUE DE LA 11e SÉANCE

Président : M. GULASKA (République tchèque)

SOMMAIRE

POINT 109 DE L'ORDRE DU JOUR : PROMOTION DE LA FEMME (suite)

POINT 110 DE L'ORDRE DU JOUR : SUITE DONNEE A LA QUATRIEME CONFERENCE MONDIALE SUR LES FEMMES (suite)

Le présent compte rendu est sujet à rectifications. Celles-ci doivent porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées, *dans un délai d'une semaine à compter de la date de publication*, au Chef de la Section d'édition des documents officiels, bureau DC2-0750, 2 United Nations Plaza, et également être portées sur un exemplaire du compte rendu.

Les rectifications seront publiées après la clôture de la session, dans un fascicule distinct pour chaque commission.

Distr. GÉNÉRALE
A/C.3/54/SR.11
31 janvier 2000
FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

00-25123 (F)

La séance est ouverte à 15 h 10.

POINT 109 DE L'ORDRE DU JOUR : PROMOTION DE LA FEMME (suite) (A/54/3, 38/Rev.1 (Suppl.), 98, A/54/123-E/1999/66, A/54/124, A/54/156-E/199/102, A/54/156/Add.1-E/1999/102/Add.1, A/54/224, 225, 341, 342, 352, 405)

POINT 110 DE L'ORDRE DU JOUR : SUITE DONNEE A LA QUATRIEME CONFERENCE MONDIALE SUR LES FEMMES (suite) (A/54/124, 264, 354)

1. Mme CHONG (Brunéi Darussalam) félicite l'ONU de jouer un rôle de premier plan dans le traitement des questions concernant les femmes et cite en particulier les contributions de la Commission de la condition de la femme, du Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes et de l'Institut international de recherche et de formation pour la promotion de la femme.

2. Comme le montre le rapport du Secrétaire général sur l'amélioration de la condition de la femme dans les zones rurales (A/54/123-E/1999/66), les femmes rurales ont été particulièrement affectées par la volatilité des marchés financiers résultant de la mondialisation. Il faut donc espérer que la session extraordinaire de l'Assemblée générale qui se tiendra en l'an 2000 pour mesurer les résultats obtenus dans l'application du Programme d'action de Beijing aidera à améliorer les programmes nationaux.

3. Mme NYAMSUREN (Mongolie) dit que son pays attache une grande importance à la session extraordinaire, qui devrait être l'occasion de réaffirmer l'engagement politique international en faveur de l'application intégrale de la Déclaration et du Programme d'action de Beijing. Les rapports mondiaux sur le développement humain qu'établit le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) devraient en outre offrir d'utiles directives pour permettre de définir de nouvelles initiatives dans l'esprit de la quatrième Conférence mondiale sur les femmes. La Mongolie appuie l'action menée par la Commission de la condition de la femme et le Conseil économique et social pour donner suite au Programme d'action. Elle salue également l'adoption par le Conseil du communiqué ministériel relatif à l'emploi, à l'élimination de la pauvreté et au renforcement des moyens d'action et à la promotion de la femme.

4. Depuis la quatrième Conférence mondiale sur les femmes, tant les gouvernements que les organisations non gouvernementales ont intensifié leurs activités en faveur des femmes. En Mongolie, le Comité national préparatoire à la Conférence de Beijing est devenu le Comité national mongol pour l'application des décisions de la Conférence de Beijing, et un programme national pour la promotion de la femme a été institué. Les priorités sont les suivantes : atténuer la pauvreté des femmes, améliorer la protection sociale, les filets de sécurité sociale et le bien-être de la famille, renforcer les liens entre les générations et assurer le respect des droits de la personne humaine et des libertés fondamentales. Le programme a pour objectif de créer des possibilités égales pour les femmes dans les domaines de la paix, de la santé, de l'éducation, de la prise de décisions et en ce qui concerne la participation à la vie politique, sociale et économique. En outre, la politique de la Mongolie en matière de population vise à assurer la participation des femmes au développement. Le programme national de lutte contre la pauvreté insiste sur le principe de la parité hommes-femmes.

5. La délégation mongole exprime sa satisfaction pour le rapport du Secrétaire général (A/54/123), qui souligne, à juste titre, que la participation des femmes au secteur agricole est sous-estimée, et elle convient que de nouvelles recherches comparatives sur cette question sont très nécessaires. Les femmes constituent 50,4 % de la population mongole, qui compte elle-même 2 400 000 habitants, et 45,1 % des femmes vivent dans les régions rurales et mènent une vie nomade ou semi-nomade. Le passage à l'économie de marché a créé des possibilités et des défis pour la population rurale, notamment pour les femmes. La privatisation du cheptel a conféré aux bergers des droits de propriété et amélioré leur situation économique. En revanche, le démantèlement du système de protection sociale subventionné par l'Etat a eu des répercussions négatives sur les conditions de vie. Une enquête sur les niveaux de vie effectuée en 1997 a permis d'estimer que plus de 25 % de la population vit en-dessous du seuil de pauvreté, surtout dans les régions rurales.

6. Le gouvernement s'emploie donc à distribuer du bétail aux familles pauvres des campagnes, en particulier aux femmes chefs de ménage. Les organisations non gouvernementales s'attachent également à assurer aux femmes rurales une situation économique viable. Ainsi, la Fédération des femmes de Mongolie a créé des fonds de microcrédit dans chacune des 21 provinces. Des projets ont été organisés en matière d'information, de formation, de microcrédit et d'emploi et 586 nouveaux emplois ont été créés.

7. La Mongolie se félicite de l'engagement international vigoureux qui a été pris en faveur de l'autonomisation des femmes et compte parrainer un projet de résolution sur la situation des femmes rurales.

8. Mme POKHAREL (Népal) dit que gouvernement s'associe à la déclaration prononcée par le Guyana au nom du Groupe des 77 et de la Chine. Le Népal accueille avec satisfaction le rapport du Secrétaire général sur la suite donnée à la quatrième Conférence mondiale sur les femmes (A/54/264), de même que l'action menée par le système des Nations Unies pour favoriser l'autonomisation des femmes en vue de parvenir à un développement humain durable et d'assurer le respect des droits de la personne humaine.

9. Le Népal a récemment communiqué son rapport initial dans le cadre de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes, et considère l'adoption du Protocole facultatif comme un important pas en avant pour la protection et le renforcement des droits des femmes. Il encourage les organisations tant gouvernementales que non gouvernementales à faire des efforts particuliers pour prévenir toute forme de violence à l'égard des femmes. Il engage la communauté internationale à apporter son soutien à la réadaptation des femmes réfugiées, des femmes déplacées et des femmes victimes de violence. De plus, le Népal est déterminé à collaborer avec d'autres pays pour lutter contre la traite des femmes et des enfants en Asie du Sud et compte qu'une convention régionale sur la question sera adoptée au prochain sommet de l'Association sud-asiatique de coopération régionale (ASACR).

10. Au Népal, le Ministère de la condition féminine et de la protection sociale s'efforce notamment de combler l'écart entre hommes et femmes sur le plan de l'éducation; il a conçu à cet effet des programmes qui doivent permettre à un plus grand nombre de femmes de suivre un enseignement dans le cadre d'établissements spécialisés ou autrement; il envisage aussi la création d'une

commission de la femme. Les organisations non gouvernementales et les associations privées et d'aide sociale font également de gros efforts pour améliorer la condition des femmes népalaises en créant un milieu qui les encourage à participer à la prise de décisions aux niveaux national et local. La Constitution stipule que dans chaque parti politique, 5 % des candidats à la Chambre des représentants doivent être des femmes. De même, une disposition de la loi électorale prévoit qu'à l'échelon local 20 % des postes pourvus par élection doivent être réservés à des femmes. Le Népal entend parvenir à long terme à l'intégration des femmes à tous les domaines du développement national.

11. Mme BLAJAN (Roumanie) dit que son gouvernement s'associe à la déclaration faite par la Finlande au nom de l'Union européenne. De l'avis de la Roumanie, la quatrième Conférence mondiale sur les femmes a eu d'importantes répercussions sur les politiques gouvernementales et sur les activités des organisations internationales, qui ont abouti à l'élaboration de stratégies et solutions nouvelles en faveur de l'égalité des femmes et du respect de leurs droits fondamentaux. La session extraordinaire devrait fournir une excellente occasion d'évaluer l'application des engagements de Beijing et donner un nouvel élan aux efforts faits à l'échelon national pour surmonter les obstacles. A ce propos, la délégation roumaine se félicite de l'adoption du Protocole facultatif, qui devrait, estime-t-elle, aider le Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes à s'acquitter de son mandat.

12. La Roumanie a adopté des mesures vigoureuses pour s'acquitter des engagements qu'elle a pris à Beijing et compte présenter un exposé détaillé de ses politiques de promotion de la femme et de parité entre les sexes lors de l'examen de son quatrième rapport périodique par le Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes en juin 2000.

13. Les autorités roumaines ont élaboré, et commencé à appliquer, un plan national d'action dont les principaux objectifs sont les suivants : créer et développer un mécanisme institutionnel de coordination des politiques de promotion de la femme; améliorer la situation économique des femmes; assurer aux femmes un accès égal sur le marché du travail; améliorer leurs conditions d'emploi; renforcer leur rôle dans le contrôle de l'utilisation des ressources économiques; prévenir et réprimer la violence envers les femmes et les enfants et intégrer le concept de la parité entre les sexes dans tous les domaines de la vie sociale, culturelle et éducative. Un mécanisme national a été mis en place pour faire appliquer ces objectifs à l'échelon du Gouvernement et du Parlement. L'action de l'Ombudsman roumain en faveur des enfants, des femmes et des familles devrait contribuer au succès de ces efforts.

14. Deux projets de lois importants ont été élaborés et sont actuellement devant le Parlement; le premier proclame l'égalité de possibilités pour les femmes, interdit la discrimination fondée sur le sexe dans l'emploi, définit et interdit le harcèlement sexuel et fixe des conditions pour les offres d'emplois et l'attribution des emplois. Le second prévoit le congé de paternité, en vue d'assurer une participation égale des pères aux soins donnés aux nouveaux-nés, et proclame le principe du partage des responsabilités en ce qui concerne la vie de famille, les soins aux enfants et l'éducation des enfants.

15. Avec l'appui précieux du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), le gouvernement a aussi institué un programme sur le droit des femmes à

la santé sur leur lieu de travail et à la santé génésique, et il a pris, dans le cadre d'une stratégie plus large contre la violence, notamment au foyer, des mesures pour combattre la violence envers les femmes. En outre, en étroite collaboration avec les organisations non gouvernementales de défense des droits de l'homme, il a créé un centre pilote pour assister et protéger les victimes de la violence familiale. Il a constaté qu'une coopération entre les autorités et les organismes de protection sociale était essentielle pour lutter contre les pratiques discriminatoires à l'égard des femmes.

16. La Roumanie attache beaucoup de prix à sa collaboration avec la Division de la promotion de la femme, la Commission de la condition de la femme, le Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes, le Fonds de développement des Nations unies pour la femme (UNIFEM) et l'Institut international de recherche et de formation pour la promotion de la femme. Elle est convaincue que la mise en oeuvre de la Déclaration du Programme d'action de Beijing requiert une étroite collaboration entre les gouvernements, les sociétés civiles, les organisations internationales et le système des Nations Unies. A cet égard, la session extraordinaire de l'Assemblée générale prévue sur le thème "les femmes en l'an 2000" devrait offrir à la communauté internationale l'occasion de mener une action concertée pour assurer aux femmes le plein exercice de leurs droits.

17. Mme LEONCE-CARYL (Sainte-Lucie), prenant la parole au nom de la Communauté des Caraïbes (CARICOM), associe la Communauté à la déclaration faite par le Guyana au nom du Groupe des 77 et de la Chine. L'application de la Déclaration et du Programme d'action de Beijing n'a toutefois pas rencontré tout le succès espéré. Les femmes, qui constituent la majorité de la population et de la main-d'oeuvre, sont les premières à souffrir de la pauvreté, du chômage, de l'analphabétisme et des autres maux sociaux. Soixante-dix pour cent des pauvres du monde sont des femmes.

18. En ce qui concerne l'application des mesures prévues dans le cadre des 12 domaines critiques du Programme d'action, la Communauté a décidé d'orienter plus particulièrement ses efforts sous-régionaux vers les domaines ci-après : les femmes et la pauvreté, l'éducation, la santé et la violence à l'égard des femmes. Les efforts faits pour lutter contre la pauvreté sont contrecarrés par l'absence de données. Comme l'indique le Programme d'action, il n'est pas possible d'éliminer la pauvreté si toutes les femmes n'ont pas accès aux ressources, aux possibilités et aux services publiques. L'éducation des femmes aux fins du développement économique et social n'étant pas moins importante, des programmes d'éducation et de formation sont organisés à l'intention des femmes et des jeunes filles dans toute la sous-région. En ce qui concerne la violence au foyer, l'on travaille à l'élaboration de politiques nationales, qui doivent s'accompagner de programmes de formation à l'intention de la police, des juristes, des travailleurs sociaux, du clergé et des agents sanitaires. La plupart des pays de la CARICOM ont signé et ratifié la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes et la Convention interaméricaine sur l'élimination, la répression et la prévention de la violence à l'égard des femmes. La Communauté se félicite de l'adoption du Protocole facultatif à la première des convention précitées et se déclare en faveur de sa rapide entrée en vigueur.

19. Pour que le processus de mise en oeuvre se poursuive, il importe de remédier à l'écart qui se creuse entre pays développés et pays en développement. Dans ces derniers, la pauvreté et le chômage gagnent du terrain, l'espérance de vie est en baisse et les problèmes sociaux tels que les grossesses des adolescentes, la prostitution et l'analphabétisme sont de plus en plus fréquents. De l'avis de la CARICOM, le Programme d'action ne tient pas suffisamment compte des effets de la mondialisation et des politiques sociales, culturelles, d'égalité entre les sexes et de développement sur la vie des femmes.

20. M. ZMEEVSKY (Fédération de Russie) note qu'il y a eu, à bien des égards, une évolution positive depuis la quatrième Conférence mondiale sur les femmes (Beijing, 1995). L'exercice des droits des femmes, la parité entre les sexes et la mise en oeuvre des engagements pris à Beijing constituent des priorités pour la communauté internationale. La notion de l'intégration de perspectives sexospécifiques dans tous les domaines d'activité de l'Organisation des Nations Unies est devenue une réalité. La délégation russe se félicite en particulier de l'adoption du Protocole facultatif à la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes. La Fédération de Russie a participé activement à l'élaboration du Protocole facultatif et espère qu'il entrera rapidement en vigueur.

21. Par suite de la mondialisation, la crise financière actuelle a affecté l'ensemble de l'économie mondiale. Les pays en développement et les pays d'économie en transition ont été particulièrement atteints, et au sein de ces pays, ce sont les femmes qui ont souffert le plus. Dans la Fédération de Russie, la crise a entraîné une diminution de la production et une forte augmentation du chômage et de l'inflation. Le Gouvernement russe s'emploie à atténuer le coût social de la crise en augmentant l'assistance sociale que reçoivent les enseignants, les médecins et les autres travailleurs du secteur public, qui sont pour la plupart des femmes, et en prenant des mesures pour assurer le versement régulier des allocations familiales. Etant donné les répercussions de la crise, la Fédération de Russie propose que la communauté internationale envisage de créer un mécanisme pour gérer le processus de mondialisation.

22. La communauté internationale doit faire un effort concerté pour combattre le problème de la pauvreté féminine. Les pays d'économie en transition ont besoin d'une aide internationale pour lancer des programmes de création d'emplois orientés vers les femmes, pour prendre des mesures propres à encourager l'entreprenariat féminin et pour développer les aptitudes de gestion des femmes. La Fédération de Russie a accueilli avec satisfaction l'inclusion de recommandations dans le communauté ministériel sur le rôle de l'emploi et du travail dans l'élimination de la pauvreté : renforcement des moyens d'action et promotion de la femme, qui a été adopté lors du débat de haut niveau de la session de fond du Conseil économique et social consacrée aux problèmes sociaux et économiques auxquels sont confrontées les femmes de ces pays.

23. Malheureusement, le nombre de femmes qui souffrent des conséquences des conflits armés et autres crisses n'a pas diminué dans le monde. Une forte priorité doit aller à la diplomatie et aux autres mesures préventives pour éviter les catastrophes humanitaires. Simultanément, il importe de prendre, pour minimiser la souffrance humaine, des initiatives conformes à la Charte des

Nations Unies et aux normes du droit international; dans l'avenir, les régimes de sanctions devraient tenir compte des effets adverses des sanctions sur les femmes et les autres groupes vulnérables.

24. La Fédération de Russie espère que la session extraordinaire de l'Assemblée générale qui se tiendra en juin 2000 sur le thème "Les femmes en l'an 2000 : égalité entre les sexes, développement et paix pour le XXIe siècle" aboutira à un large consensus sur les mesures à prendre pour donner suite aux stratégies de promotion de la femme adoptées à la Conférence de Beijing. Elle a accueilli avec satisfaction la résolution équilibrée qu'a adoptée le Comité préparatoire en mars sur les aspects organisationnels de la préparation de la session extraordinaire. Elle s'inquiète toutefois de ce que l'établissement des documents finals de la session extraordinaire n'ait pas encore débuté et que les modalités de participation des organisations non gouvernementales restent encore à définir. La conclusion fructueuse de la session extraordinaire apporterait une importante contribution à l'exercice des droits des femmes dans leur intégralité.

25. M. CHERIF (Tunisie) dit que sa délégation prend note avec intérêt de l'adoption par l'Assemblée générale du Protocole facultatif à la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes. Elle constate toutefois avec préoccupation que les progrès accomplis pour atteindre les objectifs fixés à la quatrième Conférence mondiale sur les femmes (Beijing, 1995) demeurent inégaux. La précarité de la situation de la femme est accentuée dans les régions qui souffrent le plus de la pauvreté, de l'analphabétisme et de la marginalisation. La délégation tunisienne est convaincue du lien entre la promotion de la femme et le développement économique et social, et elle estime que la femme peut constituer un catalyseur du développement. La communauté internationale doit aussi assumer sa part de responsabilité en soutenant les pays en développement par la création d'un environnement favorable à la lutte contre la pauvreté.

26. Le Gouvernement tunisien a la volonté de faire progresser les droits des femmes. Il a procédé à l'amendement de la Constitution pour mieux asseoir les principes d'égalité et de la non-discrimination par le sexe. Le code du statut personnel, le code de la nationalité, le code du travail et le code pénal ont été amendés pour radier toutes mesures discriminatoires envers les femmes. Dans son approche en matière de droits des femmes, le Gouvernement s'emploie à préserver les valeurs culturelles traditionnelles qui fondent l'identité de la Tunisie tout en adhérant aux valeurs universelles qui fondent la modernité de l'homme.

27. Dans le cadre de la réforme de l'éducation, le Gouvernement tunisien a pris des mesures spécifiques visant le maintien des filles dans le système scolaire. Il s'efforce également d'assurer une meilleure intégration des jeunes filles dans les filières de formation professionnelle. Diverses mesures ont été prises pour réaliser une meilleure insertion économique et sociale des femmes et la santé reproductive a été intégrée dans les soins de santé de base.

28. S'agissant des 12 domaines critiques du Programme d'action de Beijing, le Gouvernement tunisien s'est fixé les priorités nationales suivantes : renforcement du potentiel économique des femmes; lutte contre la pauvreté et amélioration des conditions d'existence des femmes; lutte contre les stéréotypes

sexistes; protection des filles; renforcement de la participation des femmes à la vie de leur collectivité; protection de la femme migrante; développement de statistiques sexospécifiques et développement de la coopération internationale.

29. M. MANELE (Iles Salomon) dit que la Constitution de son pays garantit les libertés et droits fondamentaux à tous les citoyens, sans distinction de sexe. Toutefois, les femmes n'ont pas, pour la plupart, connaissance des droits que leur confère la loi et leur participation politique est faible. Il importe de remédier à ces problèmes pour permettre aux femmes de contribuer à la prise de décisions et aux développement général du pays.

30. Plus de 80 % des femmes salomoniennes vivent dans les régions rurales et travaillent dans l'agriculture de subsistance ou la pêche. Les principaux obstacles au progrès des femmes sont les faibles taux d'alphabétisation (17 %) et de fréquentation scolaire. En conséquence, le Gouvernement accorde une priorité élevée à l'éducation et à la valorisation des ressources humaines et appuie fermement la proposition tendant à organiser une décennie des Nations Unies pour l'élimination de l'analphabétisme. Il attend beaucoup du Forum mondial de l'éducation qui doit se tenir au Sénégal en avril 2000 et de l'action de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) pour que ces initiatives internationales prennent forme concrète aux niveaux national et régional.

31. Le gouvernement a récemment adopté une politique nationale de la condition féminine. La Division femmes et développement du Ministère de la jeunesse, de la condition féminine et des sports et le Conseil national des femmes, qui sont les principaux organes d'exécution, collaboreront avec la société civile, notamment les organisations non gouvernementales au sein de groupes d'appartenance générale et de groupes religieux, en particulier. Aux Iles Salomon, les associations féminines des églises offrent souvent la seule forme d'assistance organisée dont puissent bénéficier de nombreuses femmes, notamment dans les régions rurales.

32. Le manque de ressources et l'absence de coordination constituent les principaux obstacles à la mise en oeuvre efficace et en temps voulu des programmes nationaux concernant les femmes. Il est capital de créer des capacités grâce à une action de formation et d'éducation. Il est également nécessaire de faire connaître aux femmes les programmes régionaux et internationaux d'action. La délégation salomonienne tient à exprimer sa reconnaissance pour l'assistance que lui a apportée l'Institut international de recherche et de formation pour la promotion de la femme en organisant, en août 1998 à Honiara, un séminaire national de formation portant sur les femmes, la gestion de l'environnement et le développement durable. L'Institut, qui connaît des difficultés financières, doit recevoir l'appui nécessaire pour pouvoir développer ses activités.

33. Les Iles Salomon comptent bien ratifier la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes. L'adoption de leur politique nationale en faveur des femmes a été une démarche positive dans cette direction. Etant donné le peu de moyens dont dispose le pays pour rassembler et analyser des données, il lui faudra faire appel à l'assistance technique du Secrétariat pour pouvoir s'acquitter de ses obligations de rapport au titre de l'article 18 de la Convention.

34. Mme RAMIREZ (Argentine) associe sa délégation à la déclaration faite par le Mexique au nom des pays du Groupe de Rio, en particulier en ce qui concerne les observations relatives à la préparation de la session extraordinaire de l'Assemblée générale et de la huitième Conférence régionale sur les femmes en Amérique latine et dans les Caraïbes.

35. Le Gouvernement argentin se rend compte que la population argentine n'a pas réellement conscience des relations de pouvoir qui s'exercent entre hommes et femmes et, en particulier, des obstacles qui empêchent les femmes de participer, sur un pied d'égalité avec les hommes, au processus de production et à la distribution des richesses. Il espère que la question de l'élimination des stéréotypes traditionnels et culturels qui empêchent les femmes d'accéder à des postes de responsabilité sera très sérieusement examinée au cours de la session extraordinaire qui aura lieu sur le thème "Les femmes en l'an 2000".

36. La crise financière que connaît l'Institut international de recherche et de formation pour la promotion de la femme a entraîné des décisions draconiennes, parmi lesquelles la fermeture du bureau de liaison de New York. L'Argentine est en faveur de la restructuration économique de l'Institut, car cela permettra d'améliorer son efficacité et de l'aider à surmonter la crise. Mais l'Institut est le seul organisme de recherche et de formation dans le domaine de la promotion de la femme et il ne faudrait pas le fermer pour des raisons financières.

37. Aux termes du Programme d'action, UNIFEM a pour tâche d'accroître les options et les possibilités qui s'offrent aux femmes dans le domaine du développement économique et politique. A cette fin, le Fonds a renforcé ses liens avec d'autres organismes et offre une assistance technique aux niveaux régional et international. Depuis deux décennies, il appuie des activités novatrices et expérimentales dont les femmes bénéficient dans plus de 65 pays. Ainsi, le projet de liaison pour l'Argentine a permis de créer un réseau d'information pour les institutions officielles et les associations civiles en vue de démocratiser et de rationaliser les échanges d'information avec l'étranger.

38. Le grand défi à relever au cours du XXIe siècle sera de surmonter les obstacles pratiques qui s'opposent à la promotion de la femme et de lutter contre les pratiques discriminatoires ancestrales qui affectent les femmes non seulement sur le plan individuel mais aussi en tant que groupe en organisant des campagnes d'éducation spécialement conçues. L'Argentine salue la récente adoption du Protocole facultatif à la Convention et souhaite qu'il entre rapidement en vigueur.

39. La délégation argentine espère que le Comité ad hoc chargé d'élaborer une convention internationale contre le crime organisé rédigera également un projet de protocole sur la traite des femmes et des enfants. L'Argentine continuera à participer activement à ce projet comme elle l'a fait jusqu'ici. Le Gouvernement argentin espère aussi que le siècle qui va débuter apporter aune amélioration régulière de la situation des femmes au Secrétariat.

40. M. AKINSANYA (Nigéria) associe sa délégation à la déclaration faite par le représentant du Guyana au nom du Groupe des 77 et de la Chine. Grâce à l'adoption récente par l'Assemblée générale du Protocole facultatif à la

Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes, les femmes du monde entier disposeront désormais d'un mécanisme efficace pour protéger leurs droits. Le Nigéria a ratifié la Convention en 1985, sans formuler de réserves. Depuis la présentation simultanée en 1998 de ses deuxième et troisième rapports périodiques au Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes en 1998, le Gouvernement nigérian a pris des mesures pour remédier aux problèmes identifiés par le Comité, en particulier la persistance de pratiques traditionnelles préjudiciables qui affectent la santé des femmes et des fillettes nigérianes.

41. Pour améliorer la coordination des programmes concernant les femmes, le gouvernement a créé un Ministère fédéral des affaires féminines et de la jeunesse qui est dirigé par une femme. Il existe également, dans chaque subdivision du pays, des ministères des affaires féminines qui collaborent avec les organisations non gouvernementales pour traiter les questions relatives aux femmes. Un certain nombre d'ateliers régionaux ont été organisés pour élaborer des stratégies en vue de l'application des engagements pris à la quatrième Conférence mondiale sur les femmes (Beijing, 1995), et le Ministère fédéral des affaires féminines a publié des manuels simplifiés portant sur les 12 domaines critiques énoncés dans le Programme d'action.

42. Parmi les autres mesures prises pour favoriser la promotion de la femme figurent la diffusion d'une vidéocassette sur les problèmes du mariage précoce, la relance d'un programme universel d'enseignement de base; l'amélioration de l'accès des femmes enceintes aux services médicaux; la diffusion d'informations sur la planification familiale et l'espacement des naissances en vue d'améliorer la santé générale et la qualité de vie des femmes, et la sensibilisation de la population, au moyen d'affiches, brochures et débats dans les médias, à la nécessité d'améliorer la condition des fillettes.

43. Avec le passage récent à un régime démocratique au Nigéria, où les femmes occupent déjà des postes de responsabilité dans le secteur privé, il y a eu une augmentation sensible du nombre de femmes nommées à des postes de haut niveau dans la fonction publique et élues à des organes représentatifs.

44. La session extraordinaire de l'Assemblée générale qui doit se tenir en juin 2000 devrait mettre en évidence les progrès réalisés depuis la quatrième Conférence mondiale sur les femmes et définir de nouvelles initiatives propres à faire progresser l'application du Programme d'action de Beijing. L'adoption d'une déclaration succincte, orientée vers l'avenir, réaffirmant l'engagement de la communauté internationale à l'égard de la mise en oeuvre du Programme d'action donnerait un nouvel élan à ce processus.

45. De l'avis de Mme AFTAB (Pakistan), malgré certaines tendances positives, les femmes demeurent victimes de la discrimination et de la violence, tant au sein de la famille que dans la société en général, et leur contribution à la société demeure très peu reconnue. Elles constituent la majorité des pauvres et les deux tiers des analphabètes, ce qui les rend vulnérables à l'exploitation. Leur sort est pire encore dans les situations de conflit armé. Le viol a été utilisé comme instrument de guerre en Afrique et dans les Balkans, et l'est actuellement encore au Cachemire. La communauté internationale doit condamner la barbarie de l'Inde au Cachemire.

46. Le Pakistan a achevé l'élaboration de son plan national d'action, qui couvre les 12 domaines critiques identifiés dans le Programme d'action de Beijing et a été mis au point avec la collaboration d'organisations non gouvernementales, d'organisations féminines et de spécialistes de sciences sociales. Ce plan prévoit que le Ministère de la condition féminine et du développement coordonnera les efforts des départements et autres organismes de promotion de la femme des provinces pour encourager la participation des femmes à tous les niveaux. Il met l'accent sur l'accès universel à l'éducation, l'objectif étant un taux de fréquentation scolaire de 100 % et l'élimination de l'écart entre garçons et filles d'ici à 2003. La création d'emplois et d'un milieu propice aux affaires sont considérés comme les meilleurs moyens de surmonter la féminisation de la pauvreté. Une autre priorité est l'accès universel aux services de santé de base, y compris la santé génésique, en particulier dans les régions rurales. Les statistiques les plus récentes montrent une diminution de la mortalité des fillettes au cours de la dernière décennie. Une campagne a été lancée pour sensibiliser le public au coût social de la violence à l'égard des femmes et pour informer les femmes des mesures à prendre en cas d'agression. Des centres de crise pour les victimes de la violence ont été mis en place dans toutes les grandes villes. Outre les programmes visant à faire connaître les droits des femmes, le gouvernement soumet la législation à un examen continu pour éliminer toute disposition discriminatoire.

47. M. AUGUSTUS (Rwanda) dit que sa délégation s'associe à la déclaration faite par le représentant du Guyana au nom du Groupe des 77 et de la Chine.

48. Les femmes constituent le pilier de l'économie rwandaise, qui est principalement fondée sur l'agriculture : 97 % des femmes vivent de l'agriculture. Quelque 60 % d'entre elles sont veuves. Les femmes et les filles ont subi les pires atrocités pendant le génocide de 1994; nombre d'entre elles ont été les témoins ou les victimes de viol, de tortures ou de brutalités et demeurent traumatisées. Bien des ménages ont à leur tête des veuves qui vivent dans le plus grand dénuement. Le Ministère des affaires féminines, qui est dirigé par une femme, travaille en collaboration avec l'Organisation mondiale de la santé et des pays amis, à la réadaptation des victimes de viol et fournit une assistance médicale et des conseils psychologiques. Des ressources doivent être trouvées d'urgence pour pouvoir loger les femmes, leur apporter un soutien et leur procurer des activités génératrices de revenus, ainsi qu'une assistance juridique pour faire valoir leurs droits.

49. Les femmes sont bien représentées dans les organes législatifs et judiciaires ainsi qu'aux postes clefs de l'Etat, et le Parlement étudie actuellement un projet de loi sur l'héritage et la propriété des terres, qui doit éliminer la discrimination à leur égard. Le gouvernement a appuyé la constitution d'un fonds communal en faveur des femmes afin d'aider les femmes pauvres qui n'ont pas accès aux prêts bancaires, et il a créé, par l'intermédiaire d'une banque commerciale, un fonds de garantie pour les femmes de la classe moyenne, dans l'utilisation duquel la priorité doit aller à des projets offrant des emplois aux femmes.

50. Le Gouvernement rwandais a institué des conseils de femmes pour permettre aux femmes de participer à tous les domaines du développement national et d'accélérer leur démarginalisation. Il met en place des tribunaux populaires

qui permettront à la population de participer au jugement des affaires de génocide et de crimes contre l'humanité commis au Rwanda; 30 % des membres de ces tribunaux seront des femmes.

51. M. SUH DAE-WON (République de Corée) dit que malgré quelques progrès, les femmes continuent à se heurter à de nombreux obstacles qui résultent notamment de crises économiques et de situations conflictuelles. Les gouvernements et la société civile doivent former un partenariat pour appliquer de nouveaux codes de conduite et de comportement. Dans toutes les initiatives conçues pour assurer aux femmes un traitement égal et promouvoir l'intégration d'une perspective sexospécifique, la volonté et l'engagement politique jouent un rôle essentiel. A cet égard, la délégation coréenne note avec satisfaction que la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique compte organiser à Bangkok, en octobre 1999, une réunion intergouvernementale de haut niveau chargée de dresser le bilan régional de la mise en oeuvre de la Déclaration et du Programme d'action de Beijing.

52. Dans ses politiques, le Gouvernement coréen met particulièrement l'accent sur les droits des femmes et leur autonomisation. En 1999, il a adopté une loi contre la discrimination à l'égard des femmes qui interdit toute discrimination fondée sur le sexe dans l'emploi, l'éducation, l'utilisation des services et l'application des lois et règlements, et qui prévoit, en cas d'infraction, des enquêtes et des mesures correctives. Il a adopté d'autres lois pour créer un milieu plus favorable à la participation des femmes coréennes à l'activité économique.

53. Mme ODERA (Kenya) associe pleinement sa délégation à la déclaration faite au nom du Groupe des 77 et de la Chine.

54. Le bureau des affaires féminines, qui est l'organisme gouvernemental compétent au Kenya, a lancé la mise en oeuvre du Programme d'action de Beijing en distribuant un manuel de formation sur les moyens de sensibiliser l'opinion à la situation des femmes à l'échelon du district et sur l'élaboration de plans d'action spécifiques à ce même niveau. En décembre 1997, une conférence nationale chargée d'examiner les progrès accomplis a constaté que des obstacles majeurs continuaient d'entraver l'application du programme.

55. Le bureau des affaires féminines procède actuellement à l'élaboration d'un document directif national sur les femmes et le développement et s'emploie activement à promouvoir l'intégration de perspectives sexospécifiques dans le secteur public grâce à l'organisation de séminaires à l'intention des dirigeants des ministères.

56. Le bureau met actuellement au point des indicateurs de la situation des femmes pour l'application du Programme d'action. A mesure que l'on dispose de davantage de statistiques par sexe, il devient évident que les femmes jouent un rôle essentiel dans le développement national. Les statistiques montrent que dans la population vivant au-dessous du seuil de pauvreté, 47 % des chefs de ménage sont des femmes dans la population rurale et 29 % dans la population urbaine; elles indiquent aussi que les femmes représentent une très forte proportion de la main-d'oeuvre agricole alors qu'elles ne contrôlent que 38 % des activités. La participation des femmes à la prise de décisions n'a malheureusement pas suivi le vaste phénomène de démocratisation en cours au

Kenya : les femmes ne constituent qu'un faible pourcentage des membres du Parlement et des administrateurs, encore qu'il y ait eu une légère augmentation de leur nombre dans le système judiciaire. Les données par sexe permettent aux autorités de mieux évaluer les disparités, de cibler leurs interventions et de suivre les effets des politiques. Toutes les statistiques montrent la nécessité d'associer les femmes à tous les aspects du développement durable. Malgré d'immenses obstacles, les femmes continuent à jouer un rôle productif majeur dans le secteur structuré et, plus encore dans le secteur non structuré.

57. Le Kenya espère que l'application des recommandations du Sommet mondial pour le développement social par le biais du plan national d'élimination de la pauvreté contribuera au progrès de la femme, notamment si les objectifs fixés pour l'éducation, la santé et la lutte contre la pauvreté sont atteints. Toutefois, il ne sera possible de faire davantage que si le pays parvient à mobiliser les ressources nécessaires et à renforcer la constitution de capacités aux niveaux local, national et international.

58. Mme AFIFI (Maroc) dit que si les stratégies visant l'égalité des sexes ont connu des progrès incontestables dans les sociétés aisées, dans les sociétés pauvres comme celles de l'Afrique, où les problèmes socio-économiques se posent avec une acuité poignante, la situation de la femme demeure alarmante : la pauvreté, la malnutrition, l'analphabétisme et les maux qui y sont associés l'ont marginalisée davantage et l'ont privée de l'exercice de ses droits les plus élémentaires.

59. Le Maroc a déployé des efforts inlassables pour parvenir à un développement harmonieux et remédier aux disparités sociales de la condition des hommes et des femmes. En particulier, le gouvernement a organisé, en collaboration avec des organisations non gouvernementales, une campagne de lutte contre la violence à l'égard des femmes. En dépit d'obstacles socio-culturels et historiques, le Maroc met en oeuvre une stratégie nationale visant l'intégration de la femme au développement, et le plan d'action national adopté en mars 1999 reflète tous les objectifs arrêtés dans le Programme d'action de Beijing. Les femmes sont maintenant présente dans tous les domaines de l'activité nationale, y compris à des postes de responsabilité clefs, au niveau du pouvoir législatif, exécutif et judiciaire.

60. Mme JOESPH (Sri Lanka) se félicite de l'adoption par l'Assemblée générale du Protocole facultatif à la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes, et exprime l'espoir de sa délégation de voir les Etats Membres le ratifier rapidement.

61. Comme l'indique le rapport du Secrétaire général (A/54/123-E/1999/66), la mondialisation et le déclin de la coopération internationale pour le développement ont aggravé la marginalisation des femmes rurales dans les pays en développement. La délégation sri-lankaise appuie donc tout particulièrement les recommandations qui figurent au paragraphe 79 du rapport. Les besoins spéciaux des femmes âgées des régions rurales méritent également l'attention.

62. A l'échelon national, le Gouvernement sri-lankais tient à appeler l'attention sur la mise en place d'un certain nombre de mécanismes officiels dont les activités sont orientées vers la protection des enfants, les femmes migrantes, les femmes des zones de libre-échange, la population et la santé

génésique, et le tabac et l'alcool, ainsi que d'un service mobile s'occupant des problèmes des femmes rurales. Le Comité de la femme, qui est chargé de l'application d'une charte des femmes établie sur le modèle de la Convention, a notamment pour tâche de revoir la législation et d'organiser, à l'intention des fonctionnaires, des programmes de sensibilisation à la situation des femmes. Il a également institué un mécanisme chargé de recevoir les plaintes en discrimination; les recours devant les tribunaux seront facilités par une loi sur l'égalité des chances que le gouvernement se propose d'adopter.

63. Le Ministère des affaires féminines est chargé d'appliquer le plan national d'action de Sri Lanka, qui doit favoriser la réalisation des objectifs de la conférence de Beijing, et il a établi des centres de coordination dans d'autres ministères pour suivre l'intégration de perspectives sexospécifiques dans la politique officielle. Le ministère bénéficie dans sa tâche de l'appui d'organismes des Nations Unies et de donateurs bilatéraux et a récemment reçu la promesse d'un appui financier substantiel du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD).

64. Mme RASHEED [Observatrice du Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF)] fait observer que l'approche fondée sur les droits qu'a adoptée l'UNICEF requiert des capacités plus poussées en matière d'analyse et de programmation pour permettre d'évaluer les causes profondes des problèmes concernant les femmes et les enfants, ainsi qu'une meilleure compréhension des liens entre ces problèmes et les ressources humaines, financières et opérationnelles nécessaires pour les résoudre. Les engagements spécifiques qu'ont pris les pays en développement et la communauté des donateurs en vue de développer les services sociaux de base identifiés à la réunion internationale sur l'initiative 20 sur 20 tenue à Hanoï sont essentiels pour la réalisation des objectifs de Beijing et du Caire.

65. Pour l'UNICEF, le développement de l'éducation des filles est le moyen d'assurer aux filles et aux femmes l'exercice de leurs droits. Le Fonds a participé à l'action entreprise non seulement pour améliorer l'accès à l'enseignement mais aussi pour éliminer les obstacles structurels liés à la discrimination et à l'inégalité entre les sexes. En ce qui concerne la mortalité maternelle, le Fonds collabore avec ses partenaires, notamment l'Organisation mondiale de la santé (OMS) et le Fonds des Nations Unies pour la population en vue de promouvoir des services de santé accueillants pour les femmes et de créer un milieu favorable au changement.

66. Pour atteindre les objectifs de Beijing et du Caire, il faut rompre "la conspiration du silence" qui encoure le VIH/Sida et ses effets sur les progrès précédemment réalisés dans le domaine de la santé et du développement de la femme. La pandémie a déjà rendu 8 millions d'enfants orphelins, et le chiffre risque d'atteindre 40 millions d'ici l'an 2000. De plus, les femmes supportent une part disproportionnée du fardeau de cette tragédie. Pour apporter les changements nécessaires aux comportements et aux pratiques, l'UNICEF encourage d'étroits partenariats avec les collectivités, les familles, les jeunes, les services de santé et les personnes atteintes par le VIH/Sida.

67. Il est important de garder présents à l'esprit les nombreux défis qu'il faudra relever dans l'avenir. Les décès liés à la grossesse emportent chaque année quelque 600 000 femmes et 600 millions de femmes sont analphabètes. Tous

les Etats Membres doivent être encouragés non seulement à ratifier la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes et la Convention relative aux droits de l'enfant et à éliminer d'urgence toutes réserves, mais aussi à appliquer concrètement leurs engagements internationaux. Des partenariats solides entre les organismes des Nations Unies, la société civile et les gouvernements se sont révélés d'importance cruciale pour assurer l'efficacité des interventions. A cet égard, le colloque de juristes qu'organise à Vienne la Division de la promotion de la femme est tout à fait opportun.

68. L'UNICEF travaille aux niveaux régional et national à la préparation de la session extraordinaire de l'Assemblée générale et compte organiser au cours de la session des manifestations spéciales portant sur la parité entre les sexes. Il a également mis l'accent sur la création de capacités en vue de l'intégration des sexospécificités et a créé dans toutes les régions des réseaux de centres de coordination sur les questions concernant les femmes. Il a aussi publié un guide sur l'intégration d'une perspective sexospécifique dans l'ensemble du cycle de programmation conformément à la demande du Secrétaire général concernant l'élaboration de stratégies spécifiques dans ce domaine. On se préoccupe en outre davantage des adultes de demain en associant très tôt les enfants à des mesures destinées à assurer l'égalité entre les sexes et on met l'accent sur le rôle des parents et de la collectivité.

69. Mme GERTRUDIS-DAVIS (Guinée équatoriale) dit que son gouvernement a créé un ministère des affaires sociales et de la condition de la femme qui est dirigé par des femmes et qui doit permettre d'améliorer la situation de la famille et d'assurer la participation des femmes à la prise de décisions. Les femmes sont maintenant largement représentées dans les organes législatifs et judiciaires et participent activement aux forces armées nationales. Malgré cela, les progrès sont souvent freinés par le manque de ressources et par les difficultés socio-culturelles héritées du passé.

70. La stratégie économique à moyen terme pour la période 1997-2001 porte sur trois grands domaines : la santé, l'éducation et l'économie. Ses objectifs sont les suivants : assurer les besoins nutritionnels du secteur le plus vulnérable, réduire la mortalité maternelle et infantile et assurer l'approvisionnement en eau potable; éliminer l'analphabétisme des femmes dans les régions rurales, dispenser une formation professionnelle dans les régions urbaines et informer les femmes de leurs droits; lutter contre la pauvreté, procurer de petits prêts aux coopératives de femmes des régions rurales et développer l'emploi. Diverses organisations non gouvernementales collaborent avec le gouvernement à la réalisation de ces objectifs dans le secteur social.

71. M. BHATTACHARJEE (Inde) dit que sa délégation tient à s'associer sans réserve à la déclaration faite par le Guyana au nom du Groupe des 77 et de la Chine. L'adoption du Protocole facultatif représente une avancée importante sur la voie de la promotion de la femme. L'Inde appuie fermement la revitalisation de l'Institut international de recherche et de formation pour la promotion de la femme.

72. A l'échelon national, le Gouvernement indien est fermement résolu à améliorer la condition de la femme et accorde une attention prioritaire à la situation des fillettes. Il existe un certain nombre de mécanismes

institutionnels qui travaillent à la promotion des droits des femmes dans l'esprit des instruments internationaux sur les droits de la personne humaine, parmi lesquels il y a lieu de citer : un Département du développement de la femme et de l'enfant, qui s'intéresse particulièrement aux femmes rurales; une Commission nationale des affaires féminines, qui revoit la législation, examine les plaintes en discrimination et regroupe les activités concernant la formulation de politiques fondées sur les instruments internationaux relatifs aux droits de la personne; un Comité parlementaire pour l'autonomisation des femmes, qui suit l'intégration des sexospécificités; un Fonds national pour la femme, qui accorde des crédits et des subventions aux femmes pauvres du secteur non structuré et un Conseil central de la protection sociale, qui travaille par l'intermédiaire de plus d'un millier d'organisations bénévoles.

73. Dans le cadre de l'action menée contre la violence à l'égard des femmes, des cellules spéciales pour les femmes ont été créées dans les commissariats de police et la participation des femmes à l'application des lois a été renforcée. A l'échelon du village, les services sociaux spécialement destinés aux femmes sont maintenant largement répandus. La démarginalisation des femmes figure en bonne place dans le plan quinquennal du gouvernement. A l'échelon central, il existe maintenant un nombre important de femmes ministres. De nombreuses femmes ont été élues aux organes de gestion des villages, ce qui aurait été impensable autrefois. En fait, la population accepte de plus en plus l'idée que les femmes rurales elles-mêmes ont leurs droits, leurs devoirs et leurs responsabilités. L'Inde résidant dans ses villages, la délégation indienne se félicite des préoccupations que le Secrétaire général a exprimées dans son rapport sur les femmes rurales (A/54/123-E/1999/66).

74. Sur le plan négatif, la mondialisation ne fait qu'aggraver la marginalisation des pauvres, accentuer les disparités de revenus, réduire la sécurité de l'emploi et affecter l'accès aux services de santé et à l'éducation. De surcroît, l'insécurité croissante des collectivités risque d'entraîner la désintégration de sociétés entières. Dans les pays en développement en particulier, les répercussions probables sur la promotion de la femme de perspectives de croissance économique sombres, de la dégradation de l'environnement et des pressions qui s'exercent sur les terres sont elles aussi alarmantes. Ce sont la santé (en particulier la santé génésique), l'hygiène et l'éducation qui seront les plus affectées.

75. Si le programme de développement social n'atteint pas ses objectifs, la promotion de la femme sera en danger. De même, sans la mise en oeuvre accélérée du Programme d'action de Beijing, il n'y aura pas de développement social ou d'intégration sociale. Les effets de la mondialisation sont tels que les sociétés transnationales, dont les activités offshore offrent aux femmes des possibilités d'emploi, insistent sur des conditions d'investissement qui battent en brèche les normes sociales et vont à l'encontre des lois locales protégeant les droits de l'individu. Les pays en développement ne peuvent espérer créer un milieu favorable aux droits des femmes alors que l'environnement international travaille contre eux. Dans un tel contexte, une coopération internationale revêt la plus grande importance.

La séance est levée à 17 h 40.